



Refus de faire des heure suplementaire

Par **zerres**, le **03/05/2010** à **11:34**

Bonjour,
je mapelle jeremy jai 20 ans jai deux enfant je travail depuis deux ans dans un centre comercial et je voulais savoir si jai effectivement le droit de refuser de faire des heure suplementaire depuis deux ans je nai jamais fait 36h45 comme le precise mon contrat car a chaque refus de faire des heur sup on me fait du chantage comme aujourdhui 3 mai jai refuser de faire 2 heure en plus de mes horaire et la sanction est tomber on ma changer mes horaire pour me faire craquer et je ne suis pas le seul dans se cas la plupart de mes colegue son dans le meme cas mais personne ne ve en parler mais moi jai decider de rompre le silence je suis epuiser JE NE PEU MEME PLUS PROFITER DE MES DEUX FILLE TELEMENT JE SUIS FATIGUER MERCI DE ME REPONDRE

Par **Visiteur**, le **04/05/2010** à **13:09**

bonjour,

vous ne pouvez pas refuser de faire des heures sup... dans la limite de la durée légale du travail et du contingent.

(sauf cas exceptionnel : vous avez été prévenu tardivement, les heures sont imposées systématiquement le samedi)

Par **zerres**, le **04/05/2010** à **14:03**

bonjour et merci de mavoire repondu

on me previen toujours le jour meme voir 1h avan cela ne me laisse meme pas le temp de prevenir la nourisse toujours obliger de maranger avec ma famille et je voulais aussi savoir si il i a un temps de repos entre chaque reprise du travail car on nous fait travailler jusqua minuit pour revenir a cinq heure il nous pay 10 heure suplementaire et le reste en prime exeptionel le magasin est en plein agrandissement on travail dan la poussiere san masque le bruit des marteau piqueure nous provoque des maux de tete insuportable mais je crois avoir compris que le faite de ne pas avoir de syndicat nous empeche davoire des droit on se retrouve seul face a eu mais je vous remercie de mavoire repondu je vais surment demissioner comme la plupart de mes ancien collegue on ne fait pas le poid face a eu et sa je lai bien compris aurevoir

Par **Visiteur**, le **04/05/2010** à **16:22**

vous pourriez peut être vous rapprocher d'un syndicat..

mais bon.. comme vous dites cela va être très difficile de se battre ...

si vous étiez plusieurs vous pourriez peut être aller tous aux prud'hommes !!!

Par **zerres**, le **05/05/2010** à **10:48**

il ni a pas de syndica dans leclerc et il en profite on nous a interdit de prendre plus de une semaine de vacance dafiller
mais bon j'ai compris j'ai en parler juska skil i ai un controle

Par **jrockfalyn**, le **05/05/2010** à **19:06**

Bonjour

Compte tenu des circonstances, et des risques professionnels (notamment poussières) je vous conseille d'alerter l'inspecteur du travail en lui demandant d'intervenir sur une situation de danger...

Par ailleurs, Carry a parfaitement raison de préciser que si le salarié ne peut en principe pas refuser d'accomplir les heures supplémentaires, l'employeur doit cependant être de bonne foi : il ne l'est pas lorsqu'il programme les heures supplémentaires au dernier moment... Un délai de prévenance insuffisant est de nature à justifier le refus de les exécuter.

Par ailleurs, s'il n'y a pas de syndicat, il y a peut-être un Comité d'entreprise ou des délégués du personnel : l'employeur est obligé de les informer préalablement à la mise en oeuvre des heures supplémentaires. S'il ne respecte pas cette obligation, votre refus de les accomplir pourrait se trouver fondé...

Bon courage